



Département des Ressources Humaines
Bureau de la politique sociale

Affaire suivie par : Pierre-Emmanuel SINET
Tél. : 01 44 23 62 60

Courriel : pierre-emmanuel.sinet@inserm.fr

DRH/BPS/PES/17-N°31

Monsieur le Président de la CSS n° 5,
Mesdames et Messieurs les membres de la
CSS n°5

Paris, le 29 juin 2017

Objet : Situation des futures unités VITROME et MEPHI

Monsieur le Président de la CSS n° 5,
Mesdames et Messieurs les membres de la CSS n° 5

Par courrier du 1^{er} juin 2017, vous attirez mon attention sur la situation de l'Unité Inserm U 1095 (Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes - URMITE).

Vous évoquez notamment des conditions de travail dégradées et le refus des porteurs de projet de la présence d'un élu C pendant la visite du HCERES.

Je partage votre préoccupation et souhaite vous informer que dans le cadre d'une instruction conduite par les tutelles de l'unité, une visite conjointe des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Inserm, du CNRS et de l'Université Aix-Marseille (AMU) est programmée début juillet.

Les services de la délégation régionale sont par ailleurs mobilisés afin d'assurer aux personnels de l'Inserm présents au sein de cette unité un accompagnement individualisé conforme à leurs aspirations.

J'estime à ce stade qu'une éventuelle labellisation des unités VITROME et MEPHI dans le cadre du renouvellement de l'unité URMITE devra être étudiée compte tenu de ce contexte, et vous informerai des mesures prises afin de répondre à cette situation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la commission scientifique spécialisée n° 5, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président-directeur général

Pr. Yves LÉVY